



202604-01

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260401-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, 8 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Fixation du nombre de conseillers délégués

L'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

En date du 22 Mars 2026, Monsieur le Maire a élu 5 adjoints et a présenté leurs délégations de fonction. Il propose aujourd'hui au Conseil Municipal de créer 2 postes de Conseiller Municipal Délégué pour leur confier les missions suivantes :

- Communication – patrimoine – vie culturelle – chemins de randonnée - numérotation et dénomination des rues et parcelles (auprès de l'adjoint en charge de cette compétence)
- Affaires sociales (auprès de l'adjoint en charge de cette compétence)

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT

Vu la délibération du 22 Mars 2026 portant élection du Maire

Vu la délibération du 22 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 22 Mars 2026 portant élections des adjoints

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués



202604-01

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260401-DE

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 voix contre :

- **Approuve** la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État